

Rencontre-débat du Comité 21

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN,**

Ministre de l'Écologie et du Développement durable

*Vendredi 20 juin 2003*

### **François GOURDON, Président du Comité 21**

Je me permets de commencer immédiatement car Madame la Ministre doit se rendre à Bercy à 9h30. Nous sommes très heureux, madame la Ministre, de vous recevoir au Comité 21. Nous avons, en effet, deux membres de droit qui sont le ministère de l'Environnement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Je souhaite juste souligner que, ce jour, commence le sommet de Thessalonique. Nous sommes heureux que les associations, dont le Comité 21, avec l'État, aient beaucoup travaillé sur le développement durable qui a maintenant toute sa place dans le préambule. Serge ANTOINE en est l'un des acteurs et il vient d'ailleurs d'obtenir le Prix des Nations Unies du Global 500. Notre Président d'honneur œuvre beaucoup pour développer le Comité 21. C'est grâce à lui qu'il existe et je tiens à l'en féliciter.

Le mois de juin est axé sur le développement durable : nous avons organisé, dans le cadre de la semaine du développement durable, la rencontre "*Développement durable, passons à l'acte !*". Cette manifestation a regroupé 200 personnes au ministère. Et j'incite tous nos adhérents à se rendre aux Assises du développement durable qui se tiendront à Lille, du 25 au 28 juin.

Je tiens aussi à signaler que nous progressons beaucoup sur le portail des Agendas locaux, nous avons également travaillé avec votre ministère sur la coopération avec les pays euro-méditerranéens et je remercie également de sa présence le président du Comité 21 algérien, monsieur Layachi YAKER.

### **Intervention de Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Je préfère me tenir debout car cela me décoince le diaphragme *-(rires)-* et permet à ceux qui sont au fond de la salle d'avoir l'immense bonheur et le plaisir de me voir car c'est quelque chose à ne pas rater.

Merci de me recevoir au Comité 21, comme vous l'avez précisé, cher François GOURDON, je suis contrainte de partir à 9 h 30, car à 10 heures se tiendra à Bercy ma négociation budgétaire ministérielle. J'ai ôté et laissé dans ma voiture ma cote de maille et mon casque à pointe pour revêtir une tenue plus suave afin de discuter avec vous, mais je les remettrai, bien évidemment, dès que je vous quitterai.

Durant cette première année, j'ai bâti le travail du ministère de l'Écologie et du développement durable sur un socle conceptuel basé sur trois chantiers extrêmement importants qui sont :

- la Charte de l'environnement,
- la stratégie nationale du développement durable,
- la loi sur les risques.

Je me limiterai ce matin à la Charte de l'environnement mais les deux autres sujets sont aussi importants et viennent parfaire le travail de rénovation de ce ministère : la stratégie nationale du développement durable, qui vient d'être adoptée par le Comité interministériel d'il y a quelques jours et qui est portée avec beaucoup de conviction par Mme la Secrétaire d'État Tokia SAÏFI, et la loi sur les risques naturels et technologiques, que nous allons boucler au Parlement dans quelques jours et qui comporte des avancées conceptuelles et financières de très grande ampleur. Elles ont d'ailleurs été

concrétisées hier à Compiègne par la lecture que j'ai faite du palmarès de l'appel à projets lancé il y a quelques mois sur ce qui constitue pour nos concitoyens le principal risque qui est l'inondation.

Je suis persuadée que l'exigence de sécurité souhaitée par nos concitoyens ne se cantonne pas uniquement à la sécurité offerte par la police et la justice, et qu'il s'agit non pas du risque zéro mais de la connaissance et de la conscience du risque. Dans les sociétés industrielles, le risque est porté par un certain nombre d'activités économiques. Il est aussi d'origine naturelle avec, au premier chef, les inondations dans notre pays puisque 2 millions de concitoyens y sont confrontés.

Une fois ce socle bâti, la deuxième année du ministère sera consacrée à décliner ces orientations sur des chantiers pratiques de vie quotidienne, comme la qualité de l'eau, la lutte contre le bruit, la voiture propre et la politique des déchets, que j'ai présentée il y a quelques jours au Conseil des ministres.

Mais revenons à nos moutons, ou plus exactement à notre Charte de l'environnement qui me vaut le plaisir d'être invitée par vous ce matin. Cette charte était un engagement fort du Président de la République dans deux discours fondateurs, celui d'Orléans en 2001 et celui d'Avranches en 2002, dans lesquels il s'était engagé à porter au plus haut niveau de notre droit les principes de protection de l'environnement.

Dès notre arrivée au gouvernement, lors d'un des tout premiers conseils des ministres au mois de juin, le président de la République et le Premier ministre m'ont officiellement confié la tâche de mener à bien la réflexion et de faire des propositions sur la Charte de l'environnement. J'ai alors souhaité que le débat soit le plus large et le plus citoyen possible. J'ai donc demandé à un homme issu de la société civile, un paléontologue, un humaniste, un homme plein d'humour et de sensibilité, Yves COPPENS, de présider une commission d'experts réunissant des associations de protection de la nature, des juristes, des hommes et femmes d'entreprise afin de réfléchir à cette charte et, surtout, d'animer les travaux qui permettront ensuite à la société civile de s'exprimer.

Yves COPPENS anime le travail intellectuel, qui a notamment conduit à réaliser un questionnaire, diffusé à 55 000 destinataires, permettant de croiser et d'utiliser les 14 000 réponses sur les attentes et les propositions en matière d'environnement et à l'égard d'une Charte constitutionnelle. Un site Internet est ouvert pour que le dialogue s'établisse immédiatement avec les citoyens. Des groupes de travail sont constitués sur les aspects juridiques de la Charte, les aspects scientifiques, économiques. Ainsi, plusieurs centaines de personnes dialoguent sur la Charte de l'environnement. Nous souhaitons également que la France du terrain -je ne dis plus "*la France d'en bas*" car cette expression commence à être usée- puisse s'exprimer, y compris dans le tissu associatif. En effet, les institutionnels reconnus ne sont pas les seuls à souhaiter s'exprimer car le monde de la protection et du droit de l'environnement est constitué d'une multitude de petites structures locales dont l'influence et la capacité d'expertise sont réels, bien que cela ne soit pas pour autant des interlocuteurs naturels ou fréquents des pouvoirs publics.

Nous organisons 14 Assises territoriales et interrégionales, qui ont réuni plus de 8 000 personnes. Elles sont construites toujours de la même façon, avec une partie de réflexion globale sur le contenu de la Charte mais aussi des thèmes qui concernent les politiques environnementales parfois difficiles.

Lorsque, à Nantes, j'ai ouvert la première Assise avec le président de la République, nous étions en plein choc de la marée noire du *Prestige* et l'on m'a alors recommandé de ne pas évoquer la sécurité maritime. De même, aux Assises du Nord-Pas-de-Calais, on m'a déconseillé de parler de la chasse aux migrateurs. En Lorraine, il ne fallait surtout pas soulever le problème des sols miniers. J'ai alors répondu qu'il fallait faire exactement l'inverse et parler des sujets qui fâchent dans chacune de ces Assises territoriales. C'est, en effet, la meilleure façon d'agir en pleine transparence avec les citoyens. A quoi servirait une Charte de l'environnement si elle ne permettait pas aux Français de dialoguer et de confronter les problèmes avec ce que doit être l'armature juridique de notre pays ?

Nous n'avons pas regretté cette démarche car elle a été très féconde : la qualité du travail, l'écoute, l'absence totale de polémique stérile et politicienne ont été relevées par tous ceux qui ont participé aux travaux de la Charte. Cela prouve deux choses : la première est que, lorsque nous faisons

confiance aux citoyens dans un débat construit, transparent et loyal, ils sont prêts à y participer. La seconde est que la Charte de l'environnement intéressait vraiment les Français et correspondait à leurs attentes.

Lorsque les politiques lancent un débat, ils savent toujours où ils veulent en venir. Effectivement, la concertation est souvent de pure forme et ne fait qu'étayer des certitudes ou des convictions clairement, ou peu clairement, ancrées dès le départ. Au contraire, la Charte de l'environnement qui résulte de ce débat citoyen n'est pas du tout celle que nous avons initialement bâtie et que certains avaient imaginée. Il s'agit donc là d'un véritable travail de démocratie participative.

Une fois ce travail terminé, il fallait, dans un mouvement de va-et-vient bien connu dans l'action publique, revenir au plus haut niveau de l'État, au Premier ministre, aux ministres concernés et, en particulier, au ministre de la Justice puisqu'il s'agit d'une réforme constitutionnelle. C'est donc lui, à mon grand désespoir, qui la portera lors du conseil des ministres du 25 juin. Je serai malgré tout présente car il n'est pas possible de m'arracher mon enfant --. Cependant, une réforme constitutionnelle est toujours portée par le garde des Sceaux, et nous avons déjà beaucoup travaillé en amont avec Dominique Perben, comme avec Mme la Ministre chargée de la Recherche, car les aspects scientifiques de la Charte sont, à ne pas douter, tout à fait importants et font d'ailleurs l'objet d'un large débat.

Après avoir rencontré les ministres concernés, le Président de la République a de nouveau réuni la commission d'Yves Coppens et, lors de cette réunion, à la fois très longue et très riche, a tranché sur les points du débat qui restaient pendants.

C'est tout à l'honneur d'Yves COPPENS d'avoir laissé le débat conceptuel se dérouler sur les principes en question dans la Charte de l'environnement. Il s'agit des principes de précaution, "pollueur-payeur", participation, mais aussi d'autres principes que nous avons ajoutés tel celui de la responsabilité. Certains ont glosé ou se sont moqués qu'il y ait eu un débat au sein de la commission présidée par Yves COPPENS sur le principe de précaution, de pollueur-payeur, mais comment en eût-il été autrement ? Que n'aurait-on pas dit si ce débat très riche n'avait pas eu lieu ?

Finalement, nous avons par cette Charte pas seulement mené une interpellation juridique mais aussi éthique et morale. Quelle est la relation de l'homme avec la nature, et quelle est la place de la science dans le bonheur de l'homme ?

Que l'on puisse sur ces sujets avoir une vision différente est bien normal. Je remercie d'ailleurs Yves COPPENS qui n'a pas souhaité soumettre aux voix des débats aussi importants. Il a estimé que, sur des sujets aussi fondamentaux, chaque position fût-elle unique, méritait autant d'être respectée et discutée que celles portées par une majorité, reprenant en cela la philosophie de Montesquieu dans *"De l'esprit des lois"*, qui estimait qu'il était *"plus difficile de faire sortir le bon sens du suffrage universel que de faire passer un chameau par le chas d'une aiguille"*. Je laisse Montesquieu à sa responsabilité car j'aurais moi-même du mal à me référer à cette contestation de la légitimité républicaine ... Mais dans un débat intellectuel, chaque position mérite d'être jugée dans sa globalité et non pas à l'aune de ceux qui sont les plus forts par les voix.

Il revenait donc au Président de la République de trancher. J'ai été très heureuse que, lors d'une réunion historique à l'Élysée, nous ayons travaillé ensemble sur la conception la plus forte et la plus volontariste de la Charte de l'environnement. Cette charte est portée au plus haut niveau de notre droit : elle est inscrite dans le préambule de la Constitution qui fait du droit à l'environnement le troisième élément de nos droits fondamentaux, après les droits de l'homme de 1789 et les droits économiques et sociaux de 1946. Le troisième élément du fondement de l'ensemble de nos textes sera bien le droit de l'environnement inscrit en 2003.

Tous les points d'arbitrage contenus dans cette charte ont été tranchés par le Président de la République, sur ma proposition, en faveur de la position la plus ferme, c'est-à-dire l'inscription du principe de précaution dans la Charte constitutionnelle et l'inscription du principe pollueur-payeur, mais sous une forme beaucoup plus forte que ce principe même puisque j'ai demandé que ce soit le "principe de réparation" qui soit inscrit dans la Constitution. En effet, le principe pollueur-payeur

-outre que cette rédaction est bien utilitariste, ce que de nombreux protagonistes des Assises territoriales avaient fait remarquer- peut constituer un simple droit à polluer. Payer une petite taxe donnerait le droit à polluer. Le principe de réparation est un principe à la fois sur le plan éthique et pratique, qui impose des obligations bien supérieures.

Le texte est au Conseil d'État et Delphine HEDARY, ici présente, est le membre du Conseil d'État chargée de mission pour la Charte ; elle a été au ministère la cheville ouvrière de l'ensemble de ce travail. Ne croyez pas que cette frêle jeune femme n'a pas de personnalité et qu'elle s'est laissée bercer par les flots. C'est elle qui a tout fait avec une volonté sans faille. Elle me rendait compte à l'instant de l'assemblée générale du Conseil d'État qui, sur la charte, s'est réunie hier et a donné un avis positif. Cela nous permettra de présenter la Charte constitutionnelle de l'environnement au conseil des ministres du 25 juin.

J'ai déjà rendu les visites protocolaires aux grands élus sénateurs et députés pour les supplier de ne pas mettre en charpie un texte qui résulte de la réflexion des citoyens. J'ai, bien entendu, demandé au Président de la République, mais surtout au Premier ministre, car c'est le gouvernement qui est responsable de l'ordre du jour, que la Charte de l'environnement soit le premier texte examiné lors de la reprise des travaux du Parlement au mois d'octobre. Le président de la République jugera s'il souhaite la faire examiner par référendum ou devant le Parlement réuni en Congrès. Dans tous les cas de figure, cela se déroulerait avant la fin 2003 pour que les promesses soient tenues et que le calendrier de ce chantier extraordinaire qu'est cette Charte soit respecté.

Voilà, mesdames et messieurs, la tâche exaltante que m'a confiée le président de la République. J'ai aujourd'hui, devant vous, le sentiment du devoir accompli. Avoir porté au plus haut niveau de notre droit les principes de l'environnement aura un impact considérable.

Parfois, certains me demandent quel effet produira l'inscription des principes de l'environnement dans la Constitution. Je vous rends attentives et attentifs à un seul fait : sur cette planète, depuis deux siècles, pas un mouvement de libération, de démocratisation ne s'est produit sans qu'il ait été nourri par les droits de l'homme et du citoyen, par la déclaration qui constitue le premier pilier de notre droit constitutionnel. Personne n'oserait penser que cette déclaration n'a pas eu d'effets dans notre pays et dans l'ensemble de la planète.

Aujourd'hui, nous inscrivons au même niveau le droit de l'environnement. Comment ne pas imaginer que cette charte imprègne l'ensemble des politiques publiques de notre pays et, au-delà, des politiques de l'Europe et de ceux et celles qui se rendent compte, comme le disait le Président de la République, que *"la maison brûle et il convient de ne plus tourner la tête"*.

Je vous remercie.

**François GOURDON** : Merci, madame la Ministre. Nous pouvons passer aux questions.

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN** : Je suis un roseau flexible entre vos mains. Enfin bon, on peut toujours rêver !

**Bruno REBELLE**, *Directeur général, Greenpeace* : Madame la Ministre, lors de votre présentation de la Charte, vous avez beaucoup insisté sur l'importance du principe pollueur-payeur. Vous avez également souligné que ce texte serait extrêmement important pour le territoire français. Or, les politiques environnementales sont aujourd'hui beaucoup plus élaborées au niveau européen, et elles sont le fait de la déclinaison, en France, de directives européennes.

Nous avons un petit problème de compréhension de la politique de votre gouvernement puisque, après avoir annoncé votre intention à l'égard de ce principe pollueur-payeur, le gouvernement français s'y est très directement opposé, lors du débat sur le projet de directive sur la responsabilité environnementale des entreprises. Cela a eu lieu un vendredi 13 juin, ce qui est certes une mauvaise date, mais le gouvernement a ainsi complètement vidé de son contenu ce texte après que le Parlement l'eut enrichi sur la base d'une proposition de la Commission qui était extrêmement faible.

Dans ce texte deux points me semblent très préoccupants :

– Le premier est que cette responsabilité de l'environnement est cantonnée à un champ très ténu de l'activité, notamment des industries. Ainsi, il est dit que, en cas de permis d'émission, les impacts ne seront pas sujets à responsabilité.

– De plus, il est précisé qu'en fonction de l'état de l'art, il n'y aura pas de vocation possible de cette responsabilité.

Nous comprenons particulièrement mal votre conception du principe de pollueur-payeur, comme principe de réparation. La France, notamment avec la Grande-Bretagne, s'est opposée à l'idée d'une garantie financière obligatoire. Nous avons noté votre courroux devant l'état des sols laissé par Metaleurop, mais nous ne voyons pas comment cette nouvelle directive changerait quoi que ce soit. Nous avons plutôt le sentiment d'être passés du principe "pollueur-payeur" au principe "pollueurs-partout, payeurs-nulle-part".

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN** : Merci, monsieur REBELLE, de votre question, mais vous n'avez pas bien compris la position de notre pays sur le texte concernant la responsabilité environnementale.

La position de la France a, au contraire, été très ferme sur le principe pollueur-payeur. Le texte sur la responsabilité environnementale posait comme base la responsabilité subsidiaire des États et c'est à la demande de la France, au nom du principe pollueur-payeur, que nous avons expressément demandé à renoncer à la responsabilité subsidiaire des États. Imaginez que d'emblée l'État vienne systématiquement en responsabilité subsidiaire sur toutes les pollutions causées par un acteur économique ... Ce serait alors contrevenir au principe pollueur-payeur.

Cela ne veut pas dire que l'État n'interviendra pas si l'opérateur est défaillant, voire s'il n'existe plus, comme lors de sinistres industriels avec des entreprises parfois disparues depuis des dizaines d'années. Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler, par exemple, certains sinistres industriels miniers de métaux précieux ou de métaux radioactifs.

Renoncer au principe de la responsabilité subsidiaire des États était bien, sur le plan éthique et juridique, consacrer le principe pollueur-payeur.

Le deuxième point que vous avez soulevé était le fait de ne pas systématiquement faire endosser la responsabilité à une entreprise à partir du moment où le permis d'exercer est accordé et qu'elle utilise l'autorisation qui lui a été donnée, dans les règles de l'art qui sont exigées d'elle. C'est le droit qui existe dans notre pays et qui n'empêche absolument pas, en cas de pollution, d'appeler la responsabilité. C'est précisément ce qui existe à l'heure actuelle.

J'ai au contraire, le sentiment et la conviction que la position de la France, au dernier conseil des ministres de l'Environnement, a consacré le principe pollueur-payeur plutôt qu'elle n'y a contrevenu.

Quant à l'obligation d'assurance, elle se heurtait à un problème technique faisant que, actuellement, il n'existe pas une offre susceptible d'assurer cette obligation. Nous avons donc sur une période transitoire, privilégié une démarche incitative à l'assurance qui permettra d'ailleurs au marché de l'assurance de se structurer pour permettre de faire face à cette nouvelle demande des entreprises. Nous verrons au terme de cette période d'incitation si nous pouvons passer à une démarche de contrainte, si le marché de l'assurance le permet.

**Alain LIEBART**, *Président de l'Observatoire des énergies renouvelables* : Bonjour, le gouvernement s'apprête aujourd'hui à autoriser Électricité de France à augmenter ses tarifs de 3 %, et ce matin, sur France Inter, une chronique de Jean-Marc SYLVESTRE expliquait que cette augmentation était rendue nécessaire pour faire face au coût supplémentaire engendré par l'installation d'éoliennes produisant de l'électricité sur notre territoire national. Il se trouve que la France est l'un des derniers pays européens en matière de réalisation de puissance installée, et nous avons, par ailleurs, participé à l'élaboration de la directive européenne qui donne comme objectif que 21 % de notre consommation d'électricité doivent être d'origine renouvelable à l'échéance de 2010.

Tous les pays européens ont mis en place des systèmes soit de tarifs d'achats garantis d'électricité verte, soit de systèmes de certificats verts permettant d'identifier des groupes de population qui paieraient ce coût environnemental. Dans les sept ans à venir, entre 2003 et 2010, quels

systèmes financiers voyez-vous mis en place en France, sans qu'il puisse être dit en termes de culpabilité -comme cela a été le cas ce matin à propos de la chronique de Jean-Marc SYLVESTRE- que l'augmentation du coût de l'électricité est due en partie au respect de la mission de service public.

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN** : Je suis une militante de ces énergies et, pour mettre notre pays au niveau qui lui convient en matière d'énergies renouvelables, il faut que nous fassions un effort considérable.

Je souhaite rappeler la structure du marché actuel des énergies renouvelables :

- 14,7 % de notre énergie sont fournis par le renouvelable mais, attention, 14 % représentent l'énergie hydroélectrique que certains contestent à juste titre. Le débat est ouvert sur le fait de savoir si elle constitue vraiment une énergie dite "renouvelable". En tout cas, dans notre pays, personne n'imaginerait la construction d'un grand barrage. J'ai d'ailleurs, comme vous le savez, pris sur les barrages, non pas électriques, mais destinés à la protection contre les inondations, des positions très fortes que j'ai eu l'occasion d'exprimer devant quelques élus un peu marris à Orléans, il n'y a pas si longtemps.

- Cela signifie qu'actuellement l'ensemble de notre parc est à 0,7 %, ce qui implique que, pour atteindre les 21 % de notre consommation d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables, il convient de multiplier l'équipement par dix, et certainement beaucoup plus puisque nous nous situons dans une demande qui devrait, d'ici 2010, augmenter de 15 % dans notre pays.

Je vous laisse imaginer l'effort restant à produire car 21 % est un chiffre trop modeste. En France, d'ici 2050, les énergies renouvelables devraient constituer le tiers de notre offre énergétique, si nous voulons diversifier le bouquet énergétique français et si nous souhaitons véritablement tenir les engagements du protocole de Kyoto.

C'est pourquoi il est tout à fait normal sur des énergies balbutiantes, il faut le dire, de fournir un effort d'incitation considérable. Il est vrai que ce sont les opérateurs qui se déploient sur le marché de la fourniture électrique française qui paient objectivement l'effort d'incitation que nous faisons sur les énergies renouvelables et qui font racheter l'énergie électrique à un tarif dont, le moins que l'on puisse dire, est qu'il est très intéressant. Cela a d'ailleurs entraîné certains fonds de pensions américains à se déployer sur le marché électrique des énergies renouvelables car garantir une telle rentabilité et la garantir par l'État est une très bonne affaire !

Ce marché est encore au stade des balbutiements, je suis d'accord avec vous pour reconnaître que c'est encore insuffisant. Il doit cependant inciter, en particulier par ses tarifs de rachat très intéressants, un marché de certificats verts. A terme, quand l'énergie renouvelable aura sa vraie place dans notre pays, elle devra satisfaire au lot commun du marché électrique. Ainsi, si elle est ce qu'elle est lorsqu'elle sera installée dans notre pays et à la place qui est la sienne, elle relèvera bien entendu du droit commun. Nous en sommes encore loin et nous aurons encore, pendant de nombreuses années, besoin d'une impulsion forte de la puissance publique sur les énergies renouvelables.

**Layachi YAKER, Président du Comité 21 algérien** : Je suis conscient, madame la Ministre, que vous n'avez pas beaucoup de temps, mais je souhaite attirer votre attention sur la dimension globale et internationale de l'environnement, et spécialement sur la Méditerranée.

Vous avez fait référence à l'Europe, les activités du Président Serge ANTOINE, du Président François GOURDON, de la Directrice générale Anne-Marie SACQUET démontrent que la Méditerranée est un champ prioritaire pour les activités du Comité 21 français qui, d'ailleurs, est une organisation absolument exemplaire puisque d'autres pays de l'Union européenne, pays méditerranéens, ne sont pas à ce stade d'organisation, de développement des activités en faveur de l'environnement et du développement durable. Je prendrai pour exemple la coopération algéro-française sur les problèmes d'environnement avec le Maroc.

Je veux solliciter, si je puis me permettre, madame la Ministre, vos encouragements en faveur du développement de ces axes de coopération bilatérale et multilatérale, en particulier sur une institution, que nous avons essayé de mettre en place avec l'UNESCO et le système des Nations Unies, basée à Nice, à Sophia Antipolis, pour la création d'un Centre méditerranéen pour la protection de

l'environnement et le développement durable. Je crois qu'il y a là un instrument que la France devrait utiliser certainement pour faire de cette région un bassin de coopération méditerranéenne de la plus haute importance. C'est bon pour les entreprises, c'est bon pour les centres de recherche et pour initier des coopérations bilatérales, multilatérales, régionales en Méditerranée et en Mer Noire.

Je voulais attirer votre attention sur cette structure et sur la nécessité d'une coopération méditerranéenne beaucoup plus forte. Le président CHIRAC en est parfaitement conscient puisqu'il organise à Marseille, en janvier, une grande Conférence sur l'environnement en Méditerranée. Merci, madame la Ministre.

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN** : Merci, monsieur le Ministre.

Effectivement dans la stratégie de développement durable et dans celle de la France qui a été montrée, en particulier, lors du dernier sommet du G8, les partenariats que souhaite établir notre pays se croisent et viennent se "tuiler" à la fois entre le partenariat euro-méditerranéen et le NEPAD, certains pays relevant d'ailleurs des deux partenariats.

Ils existent déjà, sur les deux sujets fondamentaux qui structurent les engagements de Johannesburg, l'énergie d'une part et l'eau d'autre part :

- Concernant l'énergie et nous parlions à l'instant des énergies renouvelables, les développer dans notre pays est indispensable pour permettre une conception écologique de la fourniture énergétique. Cependant, développer des énergies renouvelables est aussi un moyen de permettre à des pays en développement, avec souvent des structures de réseaux électriques faibles, d'avoir accès dans des économies communautaires, villageoises, à une énergie de bonne qualité, peu coûteuse et respectueuse de l'environnement. C'est donc une stratégie gagnant-gagnant que de développer des énergies renouvelables. C'est ce que nous faisons avec vos pays.

- Le deuxième élément à n'en pas douter est la qualité de l'eau, avec des partenariats tout à fait intéressants. Je m'exprime sous le contrôle de François CASAL<sup>1</sup> qui est présent, sur l'organisation en réseau de nos bassins.

Vous savez que la directive cadre sur l'eau que je suis en train de transposer en droit français, nous conforte, comme nous le faisons déjà depuis quarante ans, à raisonner notre politique de l'eau par grands bassins. Nous désirons développer des partenariats à la fois financiers mais aussi méthodologiques avec les pays méditerranéens pour les aider à raisonner par grands bassins fluviaux. Cela concerne en particulier des grands fleuves transfrontaliers qui assurent la fourniture en eau de ces pays.

Nous avons déjà des partenariats très féconds avec le Maroc sur cette gestion par bassin. Donc, effectivement, au-delà des actions ponctuelles d'aides au développement qui sont menées par l'État ou par les collectivités territoriales, il convient aussi que les politiques soient globales pour nous permettre, avec les pays méditerranéens, de tenir les engagements de Johannesburg, qui consistent d'ici dix ans à réduire de moitié les zones qui n'ont pas accès à une fourniture électrique fiable et de qualité, à une eau potable et à l'assainissement.

**François GOURDON** : Merci, je souhaite ajouter que nous avons officiellement invité le ministre algérien de l'Environnement à intervenir au Comité 21.

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN** : Vous pourriez inviter Madame la Secrétaire d'État qui se déploie tout particulièrement sur les questions de partenariats euro-méditerranéens. C'est systématiquement elle qui conduit la délégation ministérielle lorsqu'il s'agit de partenariats euro-méditerranéens.

---

<sup>1</sup> Directeur-adjoint de l'eau au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

**François GOURDON** : Message reçu.

**Catherine WINIA VAN OPDORP**, *Chargée des relations techniques et environnementales avec les pouvoirs publics, Renault* : Madame la Ministre, bien que le sujet soit en discussion à

Thessalonique, pourriez-vous nous donner quelques informations sur l'introduction d'un protocole, d'une convention "développement durable" dans le projet de constitution européenne ?

**Jean-Paul CROCHON**, *Pilote opérationnel Direction développement durable et environnement, EDF* : Madame la Ministre, pourriez-vous nous donner quelques indications supplémentaires sur les projets opérationnels que vous comptez mettre en œuvre l'année prochaine pour décliner la Charte ?

**Philippe LEVÊQUE**, *Directeur général, CARE France* : Madame la Ministre, vous avez insisté sur les conséquences dans la vie de notre pays de la Charte de l'environnement, et c'est en effet un acte majeur. Quelles réactions anticipez-vous du monde agricole suite à l'introduction de cette charte ? En effet, les modèles de fonctionnement économique et de subventions sont assez éloignés des principes de respect de l'environnement et de durabilité.

**Bruno REBELLE**, *Directeur général, Greenpeace* : Je ne demanderai pas de nouveaux cours sur le principe de pollueur-payeur, mais il existe une très grosse pression exercée par les États-Unis sur l'Europe au sujet des OGM. Pouvez-vous nous éclairer sur la position qu'entend tenir le gouvernement à un moment où il y a beaucoup d'interrogations sur la traçabilité, sur la coexistence qui semble impossible entre une agriculture génétiquement modifiée et une agriculture traditionnelle ?

**Roselyne BACHELOT-NARQUIN** : Eh bien, nous passons de la Constitution européenne aux OGM en passant par la PAC, je ne sais pas si en dix minutes je pourrai répondre à tout cela...

Annexer une convention de développement durable à la Constitution européenne est un élément intéressant, à condition que la convention ne vienne pas contrevenir à l'accroche, le plus haut possible dans la constitution, des principes de protection de l'environnement. Or, c'est ce qui a été en discussion au conseil informel des ministres de l'Environnement il y a deux mois et ce sur quoi je suis montée au créneau de façon très active.

-- Nous n'entrerons pas dans les techniques de l'élaboration de la Constitution européenne, mais il est inacceptable de descendre les principes de protection de l'environnement depuis le plus haut niveau du texte de la Constitution vers le bas.

Nous sommes d'accord qu'une convention de développement durable vienne, comme pour la Charte de l'environnement, donner des explications, car il y a évidemment un certain nombre d'attendus sur les principes qui ne peuvent pas être situés in extenso dans le début d'un texte constitutionnel, mais nous ne sommes pas d'accord s'il s'agit de mettre en annexe les principes de protection de l'environnement.

Quels sont les projets opérationnels qui nous permettront de décliner les principes de la Charte de l'environnement ? Ma deuxième année ministérielle sera donc consacrée à quatre dossiers prioritaires dans lesquels je mettrai en œuvre les principes de cette charte :

1) Le premier, que j'ai présenté au dernier conseil des ministres, concerne la politique des déchets et tout particulièrement des déchets ménagers et assimilés. Vous savez que cela devient un problème environnemental crucial et mon action se déploiera en quatre directions :

- Réduire ces déchets à la source en mettant en œuvre des politiques ambitieuses concertées avec tous les opérateurs.
- Ensuite veiller à ce que l'ensemble de la filière ne puisse pas attenter à la santé et à la qualité de l'environnement. J'ai, dans cette première année d'exercice ministériel, fait fermer les 36 incinérateurs hors normes que mes prédécesseurs m'avaient laissés en héritage. Je l'ai d'ailleurs fait sous les ricanements de ceux qui pensaient que cela serait impossible. J'ai effectivement vu quelques processions d'élus locaux dans mon bureau mais, au 31 décembre 2001, l'ensemble de ces installations était fermé ou mis aux normes. Nous ne pouvons transiger sur la sécurité de nos concitoyens.
- Le troisième élément est la valorisation et son développement. Nous savons que nous pourrions valoriser 30 % de la filière des déchets contre 14 % actuellement. C'est dire que si 50 millions de Français opèrent des actions de tri des déchets, alors qu'ils n'étaient que



500 000 il y a dix ans, nous pouvons néanmoins mieux faire, sinon en quantité, du moins en qualité.

- Quatrièmement, comme nous ne pouvons valoriser que 30 % des déchets, cela signifie qu'il faut en éliminer 70 %. Il convient donc de développer une filière soit de l'incinération soit de l'enfouissement. Nous avons dans ce domaine de très grosses difficultés. 75 % des départements sont sous-équipés et le resteront certainement d'ici sept à dix ans. J'ai donc proposé au Premier ministre de décentraliser le plan de gestion des déchets ménagers au niveau des départements, et de décentraliser non seulement la responsabilité de la structuration de la filière mais également les ressources fiscales qui y sont afférentes. Je souhaite recentrer l'État sur ses missions -c'est-à-dire les missions régaliennes de vérification, d'inspection, d'édiction de normes- et réserver à l'ADEME les missions d'incitation et d'innovation.

2) Ma deuxième priorité sera la politique contre le bruit qui est la première nuisance repérée par les Français. Je présenterai dans quelques semaines un "plan bruit". J'en réserve l'annonce à une autre enceinte et, en particulier, au Conseil national du bruit.

3) Le troisième sujet concerne la politique de l'eau. Nous avons d'ici 2015, c'est à dire demain, à tenir les engagements de la directive cadre sur l'eau, avec la bonne qualité écologique des eaux de surface, qui va bien au-delà de leur qualité physico-chimique, déjà visée depuis des années. La concertation a commencé avec les principaux acteurs de l'eau : j'organise des Assises dans les six comités de bassin où je me rendrai personnellement au début du mois de juillet. J'interroge nos concitoyens par un questionnaire et nous présenterons une loi sur l'eau d'ici début 2004.

4) Enfin, un chantier extrêmement important qui m'a été confié par le Premier ministre concerne les véhicules propres. Comme vous le savez, notre bouquet énergétique est un atout pour atteindre nos engagements internationaux en matière d'émission de gaz à effet de serre. Cependant, c'est la question du logement et particulièrement du transport qui est cruciale pour tenir nos engagements en cette matière. C'est pourquoi ce chantier, qui est à la fois scientifique et économique, est piloté par le ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Quel accueil nous réservera le monde agricole sur la Charte de l'environnement ? Quand je suis allée en Bretagne avec mon collègue Hervé GAYMARD, concernant l'application de la directive "nitrates", j'ai dit aux agriculteurs et ils l'ont bien compris, que je serais inflexible et intraitable à la fois sur les normes et les délais, car la situation de l'eau en Bretagne est telle qu'elle ne supporte aucun retard et aucune indulgence. Nous connaissons néanmoins leurs difficultés et nous les aiderons à tenir leurs engagements. Il ne faut ni stigmatiser ni culpabiliser, il faut être ferme mais prendre conscience des difficultés des gens et les aider à remplir ces objectifs. Nous pouvons, dans bien des cas, faire confiance à la responsabilité du monde agricole.

Enfin, concernant les OGM, vous savez que la France et moi-même, faisons partie du clan des volontaristes et des ministres très fermes sur cette question face à certains pays européens comme l'Angleterre et à la Commission européenne. Je reçois l'aide constante de mon collègue allemand, Jurgen TRITTIN, pour refuser la sortie du moratoire tant que les règlements sur la traçabilité et l'étiquetage des nouveaux aliments n'auront pas effectivement été mis en œuvre.

Si les règles sont appliquées, des choses seront réalisables. Les personnes qui souhaitent ne pas consommer d'OGM ont le droit d'avoir des produits dans lesquels ne se trouvent pas d'organismes génétiquement modifiés. Nous ne céderons pas sur ce point.

Nous avons reçu une aide précieuse car le protocole de Carthagène sur la biosécurité a obtenu une dernière signature. Il va ainsi pouvoir être mis en œuvre, ce qui nous donne un argument juridique très fort devant l'Organisation mondiale du commerce. Le tout petit pays à avoir signé et qui est le cinquantième est le Palawan. Chaque fois que je rencontre mon collègue François LOOS, je ne manque pas de lui rappeler l'importance de cette signature.

Mesdames et messieurs, je vais devoir en rester là car mes tortionnaires m'attendent.

**François GOURDON :** Merci, madame la Ministre d'être venue répondre aux questions et d'avoir présenté les grandes actions de votre ministère. Nous avons donc constaté qu'un roseau ne fléchit pas et peut avoir une politique bien droite.